

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 juin 2014, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur cinq demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande concerne la propriété située au 2995, rue Sartelon et a pour objet de régulariser, pour un bâtiment industriel, un toit en pente pour la partie mezzanine.

La deuxième demande concerne la propriété située au 595, rue Gratton et a pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée en ne respectant pas la distance par rapport à la ligne mitoyenne, ainsi qu'un empiètement dans la marge arrière.

La troisième demande concerne la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie qui ne respecte pas le rapport d'espace vert par terrain.

La quatrième demande concerne la propriété située au 716-720, boulevard Décarie et a pour objet d'autoriser un revêtement extérieur ne respectant toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 2065, avenue Saint-Exupéry dont la localisation de la piscine et de la thermopompe et la hauteur de la clôture ne respectent pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 14 mai 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, June 3, 2014, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on five applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 2995, rue Sartelon to regularize, for an industrial building, a sloping roof on the loft part.

The second request concerns the property located at 595, rue Gratton to authorize the enlargement of this attached single-family dwelling without respecting the distance with the common line, and an encroachment in the rear setback.

The third request concerns the property located at 2911, avenue Marie-Curie which is not respecting the green land ratio.

The fourth request concerns the property located at 716-720, boulevard Décarie to authorize an outdoor cladding not respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2065, avenue Saint-Exupéry of which the pool and the thermopump localization and the fence height do not respect all the applicable standards.

Montréal, May 14, 2014

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council